

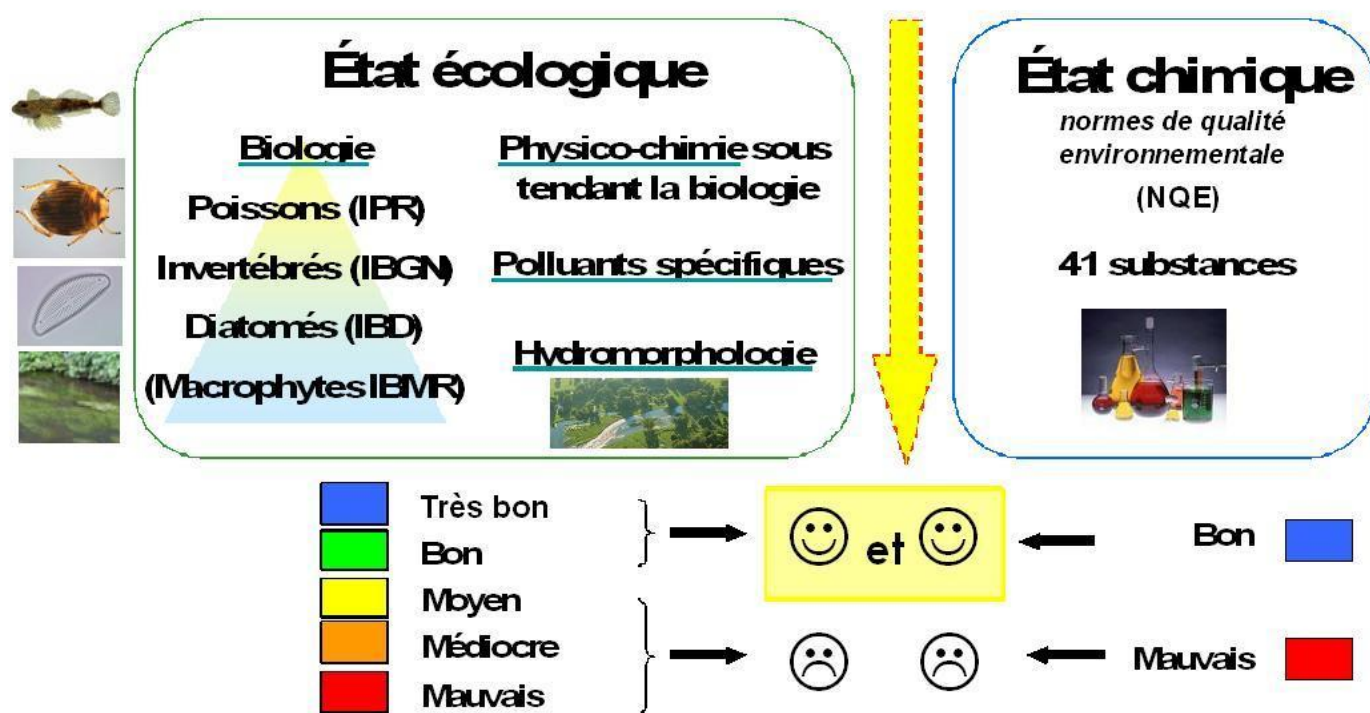
eau en Seine-et-Marne

MILIEUX AQUATIQUES

QUALITÉ DES COURS D'EAU

La directive cadre sur l'eau fixe l'objectif d'atteindre le bon état des cours d'eau à l'horizon 2015. Elle institue cependant la possibilité de dérogations à cette échéance : les États peuvent demander un délai ultérieur pour l'atteinte ou un assouplissement des objectifs, à condition que ces exemptions soient justifiées (infaisabilité technique, conditions naturelles ou coûts disproportionnés).

La notion de bon état



Etat écologique :

L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est **déterminé à l'aide d'éléments de qualité** : biologiques (espèces végétales et animales), **hydromorphologiques et physico-chimiques**, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau). Pour chaque type de masse d'eau, il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » de ce type, qui est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Les conditions de référence d'un type de masse d'eau sont les conditions représentatives d'une eau de surface de ce type, pas ou très peu influencée par l'activité humaine.

té humaine.

Etat chimique :

L'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des **normes de qualité environnementales** (NQE) par le biais de **valeurs seuils**. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). **53 substances sont contrôlées** : 8 substances dites dangereuses et 45 substances prioritaires.

Qualité physico-chimique des cours d'eau seine-et-marnais

Les paramètres pris en compte pour l'analyse de la qualité physico-chimique des cours d'eau sont notamment les suivants :

- l'acidité de l'eau,
- le bilan de l'oxygène,
- la concentration en nutriments (azote et phosphore),
- la température,
- la salinité.

Les **efforts d'investissements consentis** par les acteurs publics se poursuivent dans le cadre notamment de la **mise aux normes de l'assainissement** (collectif et non collectif).

La démarche de Schémas départementaux d'assainissement des eaux usées (SDASS (Schéma Départemental d'Assainissement (EU pour Eaux Usées ou EP pour Eaux de Pluie)) EU1 et 2) a permis sur ce sujet de prioriser les financements pour une efficacité maximale.

En 2020 (données 2020 connues en 2021), **56% des stations ont une qualité physico-chimique moyenne à bonne**.

Concernant la période 2016-2020, l'analyse a porté sur les stations suivies en commun sur les 5 années étudiées (soit 52 stations, dont 44 appartiennent aux réseaux officiels).

- L'année 2020 se montre quasiment aussi défavorable que l'année 2018. L'augmentation du nombre de stations pour lesquelles la qualité est vraiment dégradée peut s'expliquer par un contexte climatique très contrasté et défavorable.
- L'évolution des matières azotées ne montre pas d'amélioration significative sur ce groupe de paramètres (30% des stations sont en classe de qualité médiocre à mauvaise en 2020). L'année 2020 étant d'ailleurs la plus défavorable.
- L'évolution des matières phosphorées est globalement constante sur la période 2016-2020 (25% des stations sont en classe de qualité médiocre ou mauvaise en 2020).
- Concernant plus précisément les nitrates, l'année 2020 se rapproche des années 2016 à 2018. L'année 2019 affiche les plus forts pourcentages de stations ayant une qualité mauvaise vraisemblablement en lien avec des débits faibles des cours d'eau au 1er semestre, durant la pleine période d'épandage des fertilisants azotés. Aucune amélioration notable ne se dessine sur la période 2016-2020. La contamination est diffuse. En 2020, 85% des stations sont très nettement dégradées par ce paramètre.

Les grands cours d'eau du département suivants présentent une bonne qualité physico-chimique : Seine, Marne, Loing et ses principaux affluents et Petit Morin aval. Les secteurs Nord-Ouest et la partie centrale du département souffrent en revanche d'une qualité physico-chimique des eaux superficielles médiocre à mauvaise en raison notamment d'un potentiel hydromorphologique limité, de débits très faibles à l'étiage et donc d'une faible capacité d'autoépuration.

Les matières azotées et phosphorées sont les deux groupes de paramètres déclassants.

TÉLÉCHARGER



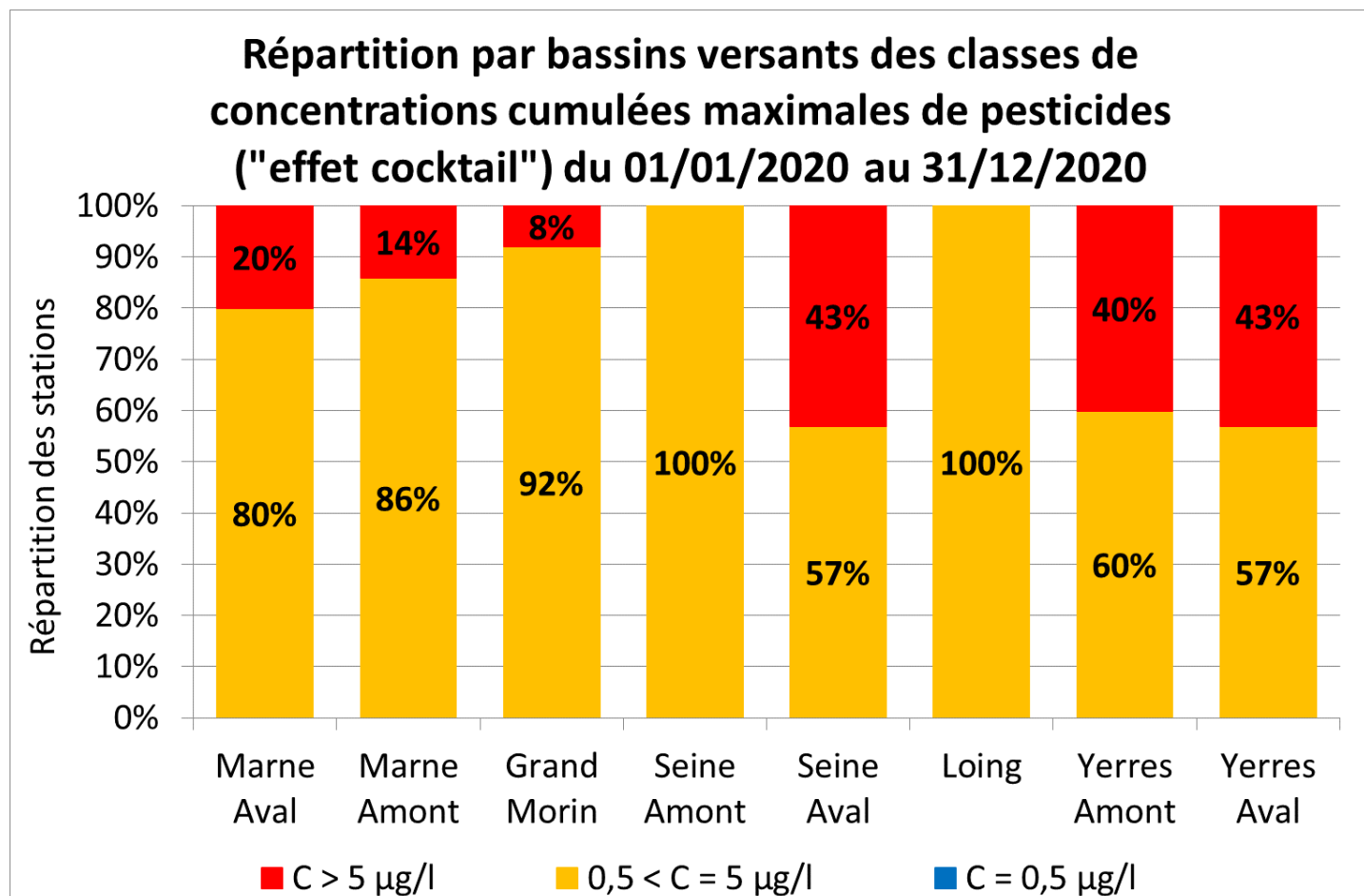
Evolution de la qualité des cours d'eau de Seine-et-Marne sur les cinq dernières années PDF - 1.22 Mo
(/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/evolut1.pdf)

Zoom sur la problématique des pesticides et des antibiotiques en Seine-et-Marne

Les pesticides, et plus particulièrement les herbicides, sont **une des causes majeures de la dégradation de la qualité chimique des cours d'eau du département** qui va bien au-delà des substances visées dans l'évaluation de l'état chimique de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau, DCE, du 23 octobre 2000 établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, elle a pour objectifs de protéger et remettre en état les eaux sur le territoire de l'Union, ainsi qu'à assurer leur exploitation durable à long terme.). L' **AMPA** (métabolite du glyphosate) et les herbicides suivants : **glyphosate, propyzamide** (utilisation en post-levée pour lutter contre les

graminées résistantes aux herbicides foliaires) et **chlortoluron**, présentent dans cet ordre les niveaux de contamination les plus significatifs sur le département, parmi l'ensemble des pesticides étudiés.

En termes de concentrations, **le constat reste préoccupant en 2020** sur la majorité des bassins versants dans la mesure où, ponctuellement dans l'année, la teneur en pesticides dans certains cours d'eau dépasse les limites autorisant un traitement de potabilisation (5 µg/l). **Le niveau de contamination est donc significatif et diffus.**



Bon état global

L'atteinte du bon état global des masses d'eau ou du bon potentiel pour celles qui sont fortement modifiées est une notion complexe définie afin de permettre à chaque Etat membre de l'Union Européenne de rapporter ces résultats à la commission européenne et d'avoir des critères d'évaluation des milieux aquatiques homogènes. Le Système d'Evaluation de l'Etat des Eaux (SEEE) permet à ce jour de calculer un état global DCE (Directive Cadre sur l'Eau, DCE, du 23 octobre 2000 établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, elle a pour objectifs de protéger et remettre en état les eaux sur le territoire de l'Union, ainsi qu'à assurer leur exploitation durable à long terme.) pour une station qualité donnée (<http://seee.eaufrance.fr/>).

ALLER PLUS LOIN

- > [La qualité des cours d'eau en Ile-de-France : rapports de la DRIEE \(http://www.dree.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/donnees-qualite-des-eaux-r1063.html\)](http://www.dree.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/donnees-qualite-des-eaux-r1063.html)
- > [État des lieux 2019 du bassin Seine-Normandie \(http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage/etat-des-lieux\)](http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage/etat-des-lieux)
- > [Circulaire du 07/05/07 - Evaluation de l'état chimique des masses d'eau \(https://aida.ineris.fr/consultation_document/7285\)](https://aida.ineris.fr/consultation_document/7285)
- > [Arrêté du 25/01/15 relatif au bon état \(version consolidée du 18/07/16\) \(https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021865356&dateTexte=20160718\)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021865356&dateTexte=20160718)

CONTENUS ASSOCIÉS

📍 Suivi des réseaux de surveillance des cours d'eau en Seine-et-Marne

📍 Plaquette qualité des cours d'eau 2021